



Ligue d'Aquitaine de Handball



Bordeaux, le

Objet : Convention de prêt de matériel.

Art .1 La présente convention est signée entre :

- La Ligue D'Aquitaine de Handball représentée par sa Présidente Marie-Christine BIOJOUT,

- et le Club ou l'association de

représenté par Madame ou Monsieur

en qualité de

Adresse et N° de téléphone :

.....
.....

**Art. 2 : La Ligue d'Aquitaine de Handball met à disposition du club
ou de l'association le matériel suivant :**

() Stand parapluie: *

() Banderoles "On est tous handballeurs" :

() Banderole de la Ligue:

() Autres :

***Un chèque de Caution de 1000 euros est demandé pour le prêt du stand parapluie**

Art. 3 : Le club ou l'association de

Reconnaît avoir reçu le matériel en parfait état et s'engage à le rendre à la Ligue d'Aquitaine de Handball dans le même état et dans un délai fixé par les deux parties :

Date de prêt :

Date de retour à la Ligue :



Ligue d'Aquitaine de Handball



Art. 4 : La Ligue d'Aquitaine de Handball décline toutes responsabilités en cas d'accidents survenus pendant l'usage de ce matériel.

Art. 5 : Les dégradations ou les pertes survenues pendant la période du prêt seront facturées au club ou à l'association forfaitairement des éléments défectueux:

Art. 6 : Le matériel est prêté à titre gratuit par la Ligue d'Aquitaine de Handball.

**Un chèque de Caution de 1000 euros est demandé pour le prêt du stand parapluie
Toutefois, le matériel non retourné dans le délai fixé entre les deux parties,
entraînera une amende de 100 €.**

Art. 7 : Full com étant le partenaire « équipement » de la Ligue, aucun partenaire « équipement » autre que ce dernier ne devra être présent sur le stand (flyers, affiches...)

Pour le club ou l'association.

Pour la Ligue.

(Signature précédé de la mention « lu et approuvé »)